

**Retour via Messenger**

**Par voix de Monsieur Duforestel – Conseiller Régional délégué à L’Economie sociale et solidaire  
Vendredi 11 juin – 16h46**

### **Quel projet pour accompagner la transition écologique et les entreprises artisanales?**

Cette question est centrale et rappelle les questions auxquelles je m’attache à répondre depuis que j’ai initié la démarche Neoterra que j’ai voulu construire sur la base des travaux de scientifiques car dans ce domaine, nous avons besoin d’objectiver les réflexions afin de ne pas tomber dans le piège des débats polémiques.

Les chefs d’entreprises sont aussi conscients que les citoyens de la nécessité de la transition écologique. Je crois que nous devons accompagner les entreprises, y compris artisanales, qui veulent s’engager pour leur territoire et leurs salariés en leur proposant des contrats de transition. Je ne le dirai jamais assez : pour atteindre nos objectifs, nous devons embarquer tout le monde, toutes les bonnes volontés. Une entreprise qui s’engage à modifier ses modes de production, ses modes d’approvisionnement, ses modes de transports de marchandises, ses modes de communication, bref, qui est proactive dans la réduction de son empreinte écologique est une entreprise qui doit recevoir toute notre attention. Et j’aurai une vigilance particulière à ce que ses initiatives soient compatibles avec le développement de son activité, voire à ce qu’elles contribuent à l’asseoir. Nous devons également proposer un accompagnement personnalisé aux très petites entreprises dans leur effort de transition écologique en leur proposant un diagnostic de leurs infrastructures et surtout, leur apporter des solutions techniques qui leur permettent d’être à la fois plus économes sur le plan énergétique, plus efficaces dans leur production et surtout, plus citoyennes, ce qui est un gage de fidélisation de leur clientèle, nos concitoyens étant de plus en plus sensibles à cette problématique.

En ce sens, des opérations comme TPE-PME gagnantes à tous les coûts, mais aussi l’action Répar’acteur ou encore les Ecodéfis constituent un axe fort de la politique environnementale pour les artisans.

### **Quel projet pour accompagner la transition numérique des entreprises artisanales?**

C’est étroitement lié avec la question précédente, car accompagner et accélérer la transition écologique des TPE passera aussi par une massification de l’usage du numérique qui peut s’envisager à différents niveaux, par exemple : - Optimiser la gestion des stocks - Former les salariés aux usages numériques - Acquérir de nouvelles parts de marché en développant le e-commerce - Renforcer la stratégie marketing via les outils de communication - Développer son activité à l’international - Moderniser ses modes de production et ainsi améliorer les conditions de travail des salariés Les enjeux et les perspectives sont si variés que la Région ne peut le faire seule. Evidemment, la crise sanitaire et économique qui s’en est ensuivie ont renforcé la nécessité pour ces entreprises de passer un cap dans l’utilisation des outils et technologies numériques. Cependant, dans les petites entreprises, on le sait, les dirigeants cumulent les casquettes, donc les responsabilités, et je sais combien leur temps est précieux. Nous avons lancé un plan de transformation numérique des TPE,

en lien avec l'Agence de Développement et d'Innovation Nouvelle-Aquitaine ainsi qu'avec votre appui et celui de la Chambre régionale de Commerce d'Industrie. Ce plan avait pour objectif de proposer aux dirigeants des parcours personnalisés en fonction des besoins de l'entreprise afin de déterminer un plan d'actions. Il est essentiel de l'inscrire dans la durée afin que nos artisans puissent se reposer sur des compétences qui leur font parfois cruellement défaut par manque de temps ou tout simplement de moyens. Nous avons déjà aidé plus de 500 entreprises dans ce domaine, les aides ont bondi de 215% en 2020. Je souhaite poursuivre cet effort. Nous devons impérativement accompagner les entreprises sur ce plan, car c'est la condition de leur survie, tout comme il est nécessaire de soutenir les approches collectives par une mise en réseau des TPE dans le cadre de « clusters » ou de systèmes productifs locaux (à l'instar des FabLabs).

Le numérique ne constitue pas un effet de mode. C'est l'avenir et ses potentialités sont quasiment sans limites.

### **Quel projet pour aider notre réseau à accompagner les dirigeants à transmettre leur entreprise?**

Dans la vie de l'entreprise, c'est probablement le moment le plus délicat à appréhender et pourtant l'enjeu est immense : d'ici 2030, ce sont plusieurs dizaines d'entreprises, TPE et PME, tout secteur confondu qui changeront de main! La transmission des entreprises ne répond pas uniquement à l'enjeu de maintenir des emplois dans nos territoires, c'est tout autant une question de préservation des compétences et savoir-faire, une gageure pour entretenir la vitalité dans nos territoires, nos centres-bourgs. Nous avons mis en place avec le réseau des consulaires le dispositif d'accompagnement des cédants « Objectif Transmission », combiné à un dispositif d'intervention direct en faveur du repreneur. Cela fonctionne très bien... lorsque le cédant se manifeste auprès du réseau ou des services de la Région. Mais qu'en est-il des futurs cédants qui sont en dehors de nos radars par manque de temps ou par pudeur? Nous avons besoin de travailler et améliorer cela avec les consulaires mais aussi en partenariat avec les territoires qui sont également des interlocuteurs de proximité avec les chefs d'entreprises. Nous devons mailler le territoire de l'action régionale en s'appuyant sur des relais locaux de qualité qui connaissent leur territoire. Quand on sait que plus de 40 % des dirigeants d'entreprise ont 50 ans et plus, on comprend mieux les enjeux en matière d'emploi, mais aussi en termes d'aménagement du territoire. Cela suppose de traiter cette question dans sa globalité et la transmission doit être appréhendée dans toute son acception : c'est-à-dire depuis l'apprentissage, par lequel nous formons les futurs actifs et cadres des entreprises. La transmission-reprise, c'est un chantier permanent qui nécessite un travail de « triangulation » entre l'entreprise, les réseaux d'appui et les collectivités territoriales.

### **Quel projet pour redynamiser les centres villes de notre région?**

Les territoires des villes moyennes, des centres-bourgs et des zones rurales offrent une alternative aux grandes villes et à la métropolisation. Ils assurent un maillage fin qui participe au développement équilibré des territoires. Quand de grands centres urbains risquent la saturation au détriment de la qualité de vie, les villes moyennes et nos bourgs sont des alternatives. La revitalisation de ces territoires est en effet un enjeu car une partie importante de nos concitoyens, en quête de sens et de

qualité de vie, voient dans ces territoires d'équilibre l'opportunité de créer leur entreprise, de poursuivre leurs études, de travailler et de vivre. Les centres-villes et les centres-bourgs sont la porte d'entrée vers les services essentiels de la santé, de l'éducation, de l'accès au numérique ou de la culture mais aussi les lieux du commerce et de la vie citoyenne. La Région a engagé une démarche spécifique pour mener cette ambition à bien et entend la poursuivre en accompagnant les territoires à la définition de projets globaux qui couvrent les enjeux de l'habitat, du commerce et de l'artisanat, des services essentiels, de la santé, du tourisme, de l'accès au numérique ou à la mobilité. A noter aussi que les centres-bourgs et centres villes ne pourront rester attractifs que si l'on considère qu'un de leurs principaux usages réside dans la fonction résidentielle. Cela suppose d'avoir une politique de logement volontariste, notamment en direction des séniors, tant il est vrai que cette catégorie d'habitants représente une part importante de la population et – il faut bien le reconnaître – un pouvoir d'achat important qui peut permettre de soutenir l'activité économique de proximité.

### **Quels projets pour aider à développer la formation professionnelle ?**

Le partenariat de la Région Nouvelle-Aquitaine avec les artisans et le réseau de leurs chambres consulaires est fort, historique et riche en matière de formation. Nous venons de traverser une période de réforme complexe durant laquelle la solidité de ces liens a été essentielle et permet de poursuivre nos objectifs communs. Dans la future mandature les territoires et les populations seront le premier niveau de mise en œuvre. En matière d'apprentissage dont votre réseau est le principal partenaire, vous connaissez parfaitement la politique volontariste que nous avons bâtie ensemble. Elle sera poursuivie et amplifiée à chaque fois que nous en aurons la possibilité car je crois en l'apprentissage comme une voie pédagogique d'excellence. Notre label "L'apprentissage en Nouvelle-Aquitaine" que je souhaite porter avec vous, nous permet de prioriser nos politiques et répartir justement le soutien en fonctionnement pour les formations déficitaires et l'accompagnement d'investissements des projets structurants. La formation des demandeurs d'emploi complète le dispositif de formation professionnelle, afin de toucher un maximum de publics de proximité qui peuvent être formés et qualifiés afin de venir travailler dans vos entreprises. Nous gardons un objectif de formation massive de plus de 50 000 stagiaires par an (10% dans demandeurs d'emploi) alors que nous n'en proposons que 30 000 en 2018. Afin de répondre de manière précise aux besoins locaux nous renforçons la présence des référents territoriaux dans les 43 bassins de population afin de co-construire avec vous les besoins de formation. Pour sécuriser les parcours des stagiaires nous proposons des services complémentaires à la formation pour l'hébergement, la restauration et d'accompagnement. Dans cette même logique de service public, la Région a déjà pris la décision d'internaliser la gestion de la rémunération des stagiaires (30 000 par an) avec le recrutement de 15 agents et la volonté d'améliorer le service rendu à l'utilisateur, et sécuriser ce volet essentiel du projet de formation. Le fonds d'investissement dédié à l'innovation pour contribuer à soutenir la recherche et le développement dans la formation récemment créé sera pérennisé. Il se consacrera notamment à l'orientation, l'accompagnement à l'insertion professionnelle, le développement de la formation en situation de travail (Fest) ou encore de l'hybridation des parcours. C'est un outil important d'accompagnement des centres de formation pour les CMA. Enfin en matière d'orientation, les métiers de l'artisanat doivent être au cœur de la nouvelle compétence de la Région comme cela est et sera le cas pour les Olympiades des métiers. Le continuum d'orientation sur lequel la Région se saisit va de la classe de 4ème au Bac + 3 pour accompagner les jeunes dans

leur accès au premier emploi. Le dispositif tout au long de la vie déjà bien développé par Cap Métiers est déjà en place par ailleurs. Parmi tous les dispositifs nouveaux en construction, les artisans et leurs salariés ont sans aucun doute une place de choix à prendre dans le réseau régional des ambassadeurs métiers dont le label se déploie. De la même manière, dans les grands campus structurants "Talents et territoires de Nouvelle-Aquitaine" en préparation, votre réseau aura un rôle à jouer. On peut bien entendu penser au campus de l'Ecole Régionale du Patrimoine qui concerne un nombre de métiers très important, mais également demain l'Ecole Régionale de cuisine collective de qualité, ou celui qui se consacre à l'habitat de demain.

**Quel projet pour nous aider à accompagner les secteurs les plus touchés par la crise sanitaire (métiers d'art, activités liées au tourisme et à l'événementiel)?**

Les chambres consulaires, tout comme les territoires, sont de précieux relais locaux. La Région a besoin de ces interlocuteurs et de leur expertise afin d'identifier les besoins spécifiques des acteurs pour que nous puissions mettre en place des dispositifs pertinents, ciblés au plus juste, avec l'objectif d'accompagner les transitions. Nous avons su être réactifs lorsque la crise sanitaire nous a frappés, nous avons adapté et conjugué nos efforts avec l'Etat et les territoires afin de répondre au mieux aux situations d'urgence économique. Cela avait déjà été le cas lors de la crise des Gilets jaunes ou des intempéries qui ont frappé des territoires plus que d'autres. L'enjeu est de pouvoir développer de l'activité touristique locale en valorisant notre patrimoine culturel, culinaire et le patrimoine vivant. C'est en créant de la valeur ajoutée dans et pour nos territoires, que nous pourrons attirer des visiteurs qui seront clients des entreprises artisanales ou participeront aux événements locaux et régionaux. Mettre en valeur notre patrimoine régional, c'est nécessairement valoriser les métiers d'art et l'événementiel. L'exemple de l'itinérance douce illustre l'une des meilleures façons de faire vivre les commerces dans les centres-bourgs, entre d'autres termes, de faire vivre nos territoires. Valoriser les métiers d'art revient à valoriser les savoir-faire de notre région et donc faire connaître les métiers. La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Nouvelle-Aquitaine doit en être la plus belle vitrine, le premier des ambassadeurs, et doit jouer un rôle central dans la structuration et l'accompagnement des entreprises.